Saintry SUR SEINE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune de Saintry-sur-Seine – Département de l'Essonne
Arrondissement d'Evry – Canton d'Epinay-sous-Sénar

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Exécution de l'art.L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

MARDI 27 MAI 2025 à 19 heures 30

Salle COROT HAUT

ORDRE DU JOUR :

1 • Demande de subvention auprès du conseil départemental pour les amendes de police

2 • Désaffectation et déclassement du domaine public communale de la parcelle AA 592

3 • Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la prorogation de la convention d'intervention foncière avec l'EPFIF

4 • Convention de gestion du système de vidéoprotection entre la commune et la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart

5 • Approbation de la charte de présentation et d'orientations du Parc Naturel Urbain de Grand Paris Sud – Seine-Essonne-Sénart

6 • Désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant au SMOYS (Syndicat Mixte d'énergie)

7 • Création d'un poste de responsable des espaces verts et voirie

8 • Création d'un poste d'éducateur sportif

9 • Nouveau régime indemnitaire de la filière police municipale

10 • Approbation du séjour été (Enfance et Jeunesse)

Mairie – 57 Grande rue Charles de Gaulle 91250 SAINTRY-SUR-SEINE ~**Tél 01 69 89 52 52** ~ Fax 01 69 89 52 53
site : www.saintry-sur-seine.fr ~ e-mail : cabinet.maire@saintry.fr
Ouvert le lundi de 13h30 à 17h30, du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, le samedi de 9h à 12h ~Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire